



ETABLISSEMENTS HUMAINS : Le problème croissant des taudis urbains

Le défi à relever

Au cours des 50 prochaines années, la population mondiale devrait augmenter de 6 à 9 milliards de personnes. Virtuellement, toute cette croissance doit avoir lieu dans les agglomérations du monde en développement et, pour la majeure partie, dans les établissements dits informels ou taudis. A l'heure actuelle, près d'un milliard de personnes, majoritairement dans le monde en développement, vivent dans des taudis, ce qui représente 32 pour cent de la population urbaine mondiale.

Les taudis se caractérisent par des logements insalubres, l'entassement, l'insécurité d'occupation et la pénurie de services de base tels que l'eau potable, l'absence d'amélioration des services d'assainissement, des transports et de l'électricité. Pour faire progresser les conditions de vie des habitants des taudis, il est essentiel d'assurer une réglementation de l'occupation, d'octroyer des crédits pour l'amélioration des logements, de fournir un accès abordable aux services et à l'infrastructure de base, et de dispenser un soutien aux microentreprises. Plus généralement, il faut assurer une formation et créer des emplois rémunérés pour les habitants des taudis, afin de les intégrer à l'économie urbaine plus vaste.

Obtenir une amélioration importante dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 est l'un des objectifs qui ont été adoptés par la communauté internationale dans la Déclaration du Millénaire, qui a été réaffirmé lors du Sommet mondial sur le développement durable, en 2002, et cela fait aussi partie des objectifs du Millénaire pour le développement.

Treizième session de la Commission du développement durable : politiques envisagées

Lors de la douzième session de la Commission du développement durable, des ministres, délégués gouvernementaux et représentants non

Exemples de succès

Les pays ont essayé de surmonter le problème de l'insécurité d'occupation de plusieurs façons :

En **Afrique du Sud**, une démarche participative à l'amélioration de l'habitat a été adoptée grâce à un partenariat entre un entrepreneur du secteur privé et le gouvernement national. 80 pour cent de la main-d'œuvre et des matériaux requis pour le réaménagement d'un établissement informel ont été fournis par la communauté locale. Cela a généré des possibilités d'emploi, appuyé le développement de l'économie locale et assuré la participation de la communauté. En cinq ans, des logements officiels ont été offerts à 700 familles d'occupants sans titre, ainsi que des routes, des écoles, des églises, des bureaux et une clinique.



Exemples de succès

L'Inde, les Philippines et l'Afrique du Sud ont adopté une législation protégeant les gens contre une expulsion et garantissent qu'ils soient relogés ailleurs, comme dernier recours.

La Namibie et le Sri Lanka ont utilisé des titres collectifs communautaires pour des sections d'établissements informels, permettant aux autorités municipales d'incorporer dans leur tissu urbain des zones qui en étaient exclues, de lancer des opérations de recensement et, le cas échéant, d'octroyer des titres de propriétés aux occupants de ces zones.

gouvernementaux ont évalué les progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif portant sur les établissements humains, en mettant en lumière les obstacles et les contraintes auxquels ils étaient confrontés, et en faisant part de leurs pratiques exemplaires.

La Commission du développement durable, qui se réunira à New York lors de sa treizième session, du 11 au 22 avril 2005, se penchera sur les thèmes de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Les délégués des gouvernements décideront de politiques et de mesures concrètes à prendre en vue d'atteindre l'objectif susmentionné en matière d'établissements humains ainsi que d'autres objectifs de développement. Ceci sera la première session d'élaboration de cadres de politiques à se tenir depuis le Sommet de Johannesburg.

La base des discussions lors de la treizième session de la Commission du développement durable sera le Résumé du Président des débats interactifs lors de la réunion intergouvernementale préparatoire, tenue du 28 février au 4 mars 2005 (http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/ipm_chairstext2.pdf), ainsi qu'un rapport publié par le Secrétaire général de l'ONU (E/CN.17/2005/4), qui se penche sur les orientations politiques et mesures envisagées en vue d'atteindre l'objectif susmentionné concernant les établissements humains. Certaines des principales orientations possibles du rapport sont résumées ici.

Accent mis sur les besoins des pauvres

Le développement durable des établissements humains nécessite une démarche politique consistante et favorable aux pauvres en vue d'une gestion de l'utilisation des terres, de la fourniture de logements, d'eau, de services d'assainissement, de transports et autres services urbains, du développement de l'infrastructure ainsi que de celui de l'emploi et de l'entreprise. Les politiques des gouvernements et des municipalités favorables aux pauvres sont particulièrement efficaces si elles sont appliquées dans un contexte plus vaste de stratégies nationales de développement durable et de plans de réduction de la pauvreté.

Exemples de succès

L'arrêté foncier adopté en faveur des pauvres à Belo Horizonte, au **Brésil**, a entraîné des négociations parmi les autorités publiques, les prestataires de services et les habitants des taudis quant à la réglementation de l'occupation et aux améliorations des établissements informels.

Pour accroître les possibilités économiques et d'emploi pour les pauvres des taudis, la ville de Cotonou au **Bénin** a créé un fonds de garantie mutuelle auquel s'adresse des collectifs de femmes chefs d'entreprise, qui ont établi au fil du temps de bonnes relations avec les banques locales et les autorités municipales. Leur succès et leur visibilité a incité d'autres villes du Bénin à tenter d'adopter à leur tour cette démarche.

L'interdépendance économique, sociale et environnementale entre les zones rurales et urbaines, nécessite une approche du développement des établissements humains qui soit à la fois équilibrée et source de soutien

Participation de toutes les parties intéressées

La pleine participation de toutes les parties intéressées pertinentes, notamment des femmes, permettra une plus grande efficacité des prises de décision ainsi que de leur application. Les gouvernements et les autorités locales peuvent élaborer des processus politiques afin de permettre à toutes les parties intéressées de contribuer de manière efficace, grâce à un large éventail de partenariats, au développement durable des établissements humains.

Des logements abordables pour les pauvres

Assurer des logements décents et abordables pour les pauvres en milieu urbain est capital pour le développement urbain. Les orientations politiques en vue de cet objectif comprennent l'acquisition de terrains à faible coût – notamment à la périphérie des villes – en vue de construire de futurs logements abordables; des initiatives d'aide communautaire pour construire des logements qui soient de nature à satisfaire les besoins des communautés des taudis en tenant compte des budgets et des capacités d'emprunt de leurs résidents; le renforcement des capacités des institutions de microfinancement à offrir des emprunts en vue d'un aménagement progressif de l'habitat; et des accords relatifs à des logements locatifs qui correspondent aux besoins des familles vivant avec une capacité d'épargne réduite.

Sécurité d'occupation

L'insécurité d'occupation résidentielle décourage essentiellement tout aménagement du foyer pour ceux qui sont obligés de vivre dans des taudis. En l'absence d'une certaine sécurité d'occupation, les habitants des taudis n'ont guère d'incitation à investir dans leurs

Exemples de succès

Au **Nicaragua**, où 40 pour cent de la population vit dans la pauvreté, l'absence de logements décentes et abordables pour les pauvres est un problème chronique. Un programme destiné à assurer des emprunts à faible taux d'intérêt pour les pauvres en vue d'un aménagement de l'habitat, a entraîné la réduction de l'entassement et une amélioration des normes de construction pour 4 000 logements en cinq ans. Le programme consistait en un partenariat entre des banques commerciales privées, des collectivités locales et nationales et des organisations non gouvernementales, appuyées par un donateur international.

maisons et leurs communautés, et les prestataires de services potentiels hésitent à risquer un investissement dans les infrastructures.

L'esprit d'entreprise et la création d'emplois

Pour permettre au nombre rapidement croissant de résidents en zone urbaine d'obtenir des revenus, y compris aux migrants des zones rurales ayant un faible niveau d'éducation et des qualifications limitées, il est important d'avoir un environnement favorable à la création de nouvelles entreprises et au développement des petites entreprises. Le fait d'encourager des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre dans la construction et le développement des infrastructures peut accroître la fourniture de logements et de services, tout en offrant des possibilités d'emploi et une amélioration des qualifications.

Mobilisation du financement pour le développement des établissements humains

Il est nécessaire de mettre au point des produits financiers qui répondent aux diverses exigences des pauvres en milieu urbain, tels que l'épargne basée dans la communauté, les activités de prêts, les projets de microfinancement, les garanties en matière de prêts au logement et les produits d'assurance. Pour des investissements plus importants, notamment publics, il est nécessaire de créer des institutions nouvelles et de les renforcer, comme les marchés obligataires locaux et les banques municipales de développement.

Au plan international, il existe un besoin d'accroître l'aide publique au développement (APD) afin d'appuyer la création de logements, d'infrastructure et de services dans les établissements humains urbains et ruraux, notamment pour les pauvres. Il existe des moyens pratiques pour faire en sorte que l'APD apporte un appui stratégique aux ressources locales, tant publiques que privées, en vue d'investir dans des établissements humains durables.